

PAR'TEMPS Groupement d'Employeurs

Titre de la mission/de la problématique

Développement d'une plateforme RH au service des adhérents et des salariés d'un groupement d'employeurs.

Présentation de la structure et de son domaine d'activité

Que fait votre entreprise ?

Où est implantée votre entreprise ?

Quels sont vos perspectives d'avenir (technologies, marché, etc.) ?

Quelle démarche mettez-vous en place pour atteindre ces objectifs ? (introduction à la problématique)

1. Par'Temps, Groupement d'employeurs, au service des artisans, commerçants, TPE de proximité, met à disposition ses 55 salariés dans 120 entreprises adhérentes. Cela représente 45 000 heures de travail vendu et 400 mises à disposition à l'année.

Les entreprises font appel à Par'Temps, principalement, pour des besoins à temps partiel, avec pour objectif de mutualiser des compétences, pour fidéliser les savoirs faire et développer leurs entreprises. Le GE maille des temps de travail pour construire des CDI, temps plein.

Par'Temps fidélise, forme, accompagne le salarié et sécurise, nourrit et aide l'adhérent dans son développement, en levant les freins à l'embauche.

2. En Sarthe et en Vendée, sur des territoires urbains et ruraux. Des permanences sont assurées sur des intercommunalités rurales.

3. **Renforcer la qualité de nos services, partenariats locaux** (CARSAT, CAP Emploi, SIAE (service d'insertion par l'activité économique)...) afin d'outiller nos entreprises de proximité de compétences solides en RH (GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et prévention des risques professionnels) et **de sécuriser nos salariés** (formation individualisé, mutualisation d'expériences, renfort du sentiment d'appartenance au GE)

4.
 - **Salarié** d'un Groupement d'employeurs : Qui suis-je ? Quels avantages ? Quelles perspectives ?
 - Livret d'intégration numérique
 - Session e-learning certifiante (modules en fonction des métiers)
-

-
- Tutoriel « métiers » pour transmission des savoir faire
 - Salarié PAR'TEMPS, je deviens PARRAIN ...
- **Adhérent** d'un Groupement d'employeurs : Pourquoi ? Le groupement d'employeur, comme service RH externalisé de mon entreprise. Mise en place d'une boîte à outils RH comprenant :
- Coffre-fort numérique RH
 - Kit du « Bon employeur »
 - Kit prévention des risques
-

Problème rencontré par l'entreprise et objectifs de la mission

Quel problème rencontrez-vous dans votre démarche ?

Quels sont les objectifs à remplir pour résoudre votre problème ?

Sous quelle forme devra se présenter la réponse finale du solutionneur ?

1. Double culture du salarié, intégration, créer un esprit « corporate » pour plus de cohésion, de pérennisation des parcours.

Responsabiliser nos entreprises adhérentes pour une meilleur prévention, qualité de travail, bien être....
 2. Créer une plateforme et rendre visible notre offre de service
Contribuer à renforcer l'image GE et démocratiser des outils pour une meilleure visibilité de nos dispositifs de temps partagé
 3. Application, réseau social, intranet, plateforme collaborative... ?
-

Modalités de la collaboration

Quelles ressources (humaines ou matérielles) seront mises à disposition du solutionneur durant le projet ?

1. Ressource administrative et web : Une assistante administrative et un webmaster seront à disposition du solutionneur au sein de l'association.
-

Perspectives en cas de succès

L'entreprise donnera quelles suites au projet livré par le solutionneur ?

Y-aura t-il une collaboration étendue entre l'entreprise et le solutionneur ?

1. Mise en ligne d'un outil numérique
-

2. Créer un outil mutualisable auprès des autres GE

3. Amorcer une idée de LABEL GE comme pour les GEIQ (Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification)
